



MAIRIE
DE
MORETTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : Mmes et MM. Françoise DEFORGE, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF

Absents : M. Lionel CARLIN ayant donné pouvoir à Claire-Marie JOBIN, Franck DORIOL ayant donné pouvoir à Aude PICARD-WOLFF

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-01 – Demandes de subventions Maison du Département du Sud Grésivaudan pour le projet rénovation du bâtiment "mairie - salle éducative" et des espaces extérieurs

Madame la Maire rappelle le projet de rénovation du bâtiment mairie.

Elle explique que dans le cadre de ce projet de rénovation, quatre demandes de subvention peuvent être déposées auprès de la Maison du Département du Sud-Grésivaudan :

Ces quatre demandes de subvention ont pour objet :

1.« LA MISE EN ACCESSIBILITE PMR DU PROJET RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE SALLE EDUCATIVE ET DES ESPACES EXTERIEURS» pour un montant de 11 335.00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Financement du territoire SG	11 335.00 €
Autofinancement	11 335.00 €
TOTAL	22 670.00 €

2.« LE VOLET EDUCATION DU PROJET RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE SALLE EDUCATIVE ET DES ESPACES VERTS» pour un montant de 100 274.10 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Financement du territoire SG	100 274.10 €
Région	46 230.00 € (en cours)
Etat	87 614.37 €
Autofinancement	166 977.93 €
TOTAL	401 096.40 €

3.« LES REPARATIONS IMPORTANTES DES BATIMENTS COMMUNAUX NON PRODUCTIFS DE REVENUS DU PROJET RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE SALLE EDUCATIVE ET DES ESPACES EXTERIEURS» pour un montant de **21 000 € HT** (soit 70 % du plafond de 30 000.00 €).

Le plan de financement est le suivant :

Financement du territoire SG	21 000.00 €
Etat	3 000.00 € (soit 10 % de 30 000.00 €)
	39 663.00 € (soit 20 % de 198 316.00 €)
Autofinancement	164 653.00 €
TOTAL	228 316.00 €

4.« LE VOLET AMENAGEMENT DU VILLAGE ENTRANT DU PROJET RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE SALLE EDUCATIVE ET DES ESPACES EXTERIEURS» pour un montant de **125 000 € HT**

Le plan de financement est le suivant :

Financement du territoire SG	125 000.00 €
Autofinancement	137 000.00 €
TOTAL	262 000.00 €

Madame la Maire, demande au conseil municipal, d'adopter cette proposition de demandes de subvention auprès du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de demandes de subventions.

DELIBERATION 2019-02 – Demande de subvention Dotation de l'État des Territoires Ruraux pour le projet rénovation du bâtiment mairie et des extérieurs, partie salle à vocation éducative

Madame la maire rappelle le projet de rénovation du bâtiment mairie.

Elle explique que dans le cadre de ce projet de rénovation, une demande de subvention peut être déposée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 (DETR)

Cette demande de subvention a pour objet :

-«LA RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE SALLE EDUCATIVE ET ESPACES EXTERIEURS - VOLET EDUCATION AXE 2 ».

Montant de la subvention : 87 614.37 € HT, soit 20 % du montant HT des dépenses.

Le plan de financement est le suivant :

Etat DETR	87 614.37 €	20 %
Financement du territoire SG	100 274.10 €	0 % de 36 975.73 € et 25 % de 401 096.40 € hors honoraires MO
Région	46 230.00 €	30 % de 154 100.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	234 118.47 €	53 % du coût total
Autofinancement	203 953.36 €	47 %
TOTAL	438 071.83 €	100 %

Madame la Maire demande au conseil municipal, d'adopter cette proposition de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) pour un montant de 87 614.37 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de demande de

subvention.

DELIBERATION 2019-03 – Demande de subvention Dotation de l'État des Territoires Ruraux pour le projet rénovation du bâtiment mairie et des extérieurs, partie salle à vocation éducative

Madame la maire rappelle le projet de rénovation du bâtiment mairie.

Elle explique que dans le cadre de ce projet de rénovation, une demande de subvention peut être déposée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR)

Cette demande de subvention a pour objet :

**« LA RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE SALLE EDUCATIVE ET ESPACES EXTERIEURS -
VOLET RENOVATION MAIRIE AXE 3 ».**

Montant de la subvention : 49 498.99 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Etat DETR	3 000.00 €	10 % de 30 000.00 €
	46 498.99 €	20 % de 232 494.97 €
Financement du territoire SG	21 000.00 €	70 % de 30 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	70 498.99 €	80 % de 30 000.00 € et 20 % de 232 494.97 €
Autofinancement	191 995.98 €	20 % de 30 000.00 € et 80 % de 232 494.97 €
TOTAL	262 494.97 €	100 %

Madame la Maire, demande au conseil municipal, d'adopter cette proposition de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) pour un montant de 49 498.99 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de demande de subvention.

DELIBERATION 2019-04 – Approbation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2017 de l'eau et de l'assainissement

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel transmis par la régie eau et assainissement de la Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté concernant le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

- Débat National : un registre sera mis à disposition des habitants à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public .

- Cérémonie de la Sainte Barbe : elle aura lieu le 26 janvier à 18h30 à Tullins : Claire-Marie JOBIN et Françoise DEFORGE représenteront la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Secrétaire :
Françoise DEFORGE

La Maire :
Aude PICARD WOLFF

